

Ministère de la Défense Nationale.—Le Corps des signaleurs royaux canadiens maintient, en plus des postes établis pour fins militaires, 11 postes permanents et 2 postes estivaux le long du fleuve Mackenzie et au Yukon pour le compte du Ministère des Mines et Ressources.

Ministère des Travaux publics.—Douze postes sont maintenus pour établir des communications d'urgence entre la terre ferme et certaines îles, et 9 postes pour les raccordements d'urgence entre les réseaux existants sur la terre ferme.

Ministère des Mines et Ressources.—Ce ministère possède un poste commercial privé et un poste d'expérimentation à l'Observatoire du Dominion pour la transmission des signaux horaires, un poste récepteur à Halifax, N.-E., 30 postes commerciaux privés dans les parcs nationaux du Canada et 1 autre poste commercial privé à Reindeer Station, T. du N.-O.

Sous-section 2.—Postes des gouvernements provinciaux

Les gouvernements provinciaux possèdent les postes de radio suivants: Nouvelle-Ecosse, 2; Nouveau-Brunswick, 2; Québec, 18; Ontario, 213 (y compris 12 postes d'aviation); Manitoba, 27; Saskatchewan, 54; Alberta, 129; et Colombie Britannique, 236; en outre, le service de la police provinciale de la Colombie Britannique dispose de 36 postes de radio pour assurer les communications entre le quartier général et les diverses unités. Les services de police de 73 municipalités du Dominion ont aussi des postes de radio.

Sous-section 3.—Postes commerciaux privés

Il est à remarquer, d'après le tableau 1, qu'il y a au Canada 6 postes côtiers limités, 53 postes commerciaux publics et 1,420 postes commerciaux privés le 31 mars 1945. Un poste commercial public, à Drummondville, Qué., assure des services transocéaniques, radiotélégraphiques et radiotéléphoniques avec le Royaume-Uni et l'Australie, et un service radiotéléphonique avec Terre-Neuve. Ces postes appartiennent à des particuliers ou à des compagnies et sont exploités par eux.

Règle générale, les postes côtiers limités sont des postes privés qui assurent un service de communications entre la terre ferme et les navires appartenant à des porteurs de licences ou exploités par eux. Deux de ces postes appartiennent toutefois à la Canadian Marconi Company qui les exploite. L'un est situé à Louisbourg, N.-E., et assure un service radiotélégraphique à longue portée aux navires, et l'autre, situé à Drummondville, Qué., un service analogue, mais radiotéléphonique. Les facilités de ces deux postes sont à la disposition du public en général. Les services assurés par les postes commerciaux, tant publics que privés, sont multiples et variés. Ces postes sont situés dans des régions dépourvues de services téléphonique, télégraphique ou autres moyens de télécommunication. La plupart fournissent un service radiotélégraphique ou radiotéléphonique d'un endroit à un autre. Ces postes offrent un précieux moyen de communiquer avec les camps miniers, les chantiers forestiers, les expéditions d'explorateurs et d'arpenteurs, les postes de traite et plusieurs autres endroits qui autrement ne seraient plus au courant des affaires du jour.

Les postes commerciaux privés ne peuvent servir qu'à la transmission des messages relatifs aux affaires personnelles de leurs propriétaires.